SAINT MARTIN L'ARS
LE JOURNAL

EDITION 2 : PRINTEMPS 2021

Le Mot du Maire

A l'automne dernier, nous vous avons présenté le premier bulletin municipal de ce mandat. Déjà, j'y parlais du climat morose, des moments conviviaux absents de notre vie habituelle.

Hélas, nous sommes encore aujourd'hui dans la même situation. Beaucoup d'entre nous souffrent de l'isolement.

Je veux croire en ce printemps, timide certes, pour que les beaux jours reviennent.

Je souhaite aussi que les vaccins puissent nous injecter une bonne dose d'espoir pour que St Martin s'amuse, bavarde, ripaille, chante, respire ……. comme avant !

Dans ce bulletin, nous avons mis des informations qui vous seront utiles dans votre vie quotidienne ; ils concernent la santé, les travaux de votre habitation, les loisirs.

Vous y découvrirez également quelques pages d'histoire de notre commune. Bien sûr, des articles liés à la gestion communale y sont développés. Vous y trouverez les principales recettes et dépenses des budgets votés en mars. Ces chiffres demandent quelques explications. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

Et puisque nous parlons finances, le Conseil Municipal a souhaité maintenir les taux d'imposition des taxes locales. C'est la quinzième année sans augmentation.

Nous y parlons également de nos projets – ceux déjà votés, en matière de voirie notamment, ceux qui demandent des éléments complémentaires avant prise de décision : la Grange du Paradis, la gare …

Vous remarquerez, en clôture de ce bulletin, le nouveau logo de la commune. Le site internet a, lui aussi, été rénové (www.saint-martin-lars.fr). Bonne lecture.

Dans l'attente de nous rencontrer pour partager des moments joyeux ….
Portez-vous bien.

Xavier Diot

LES BUDGETS DE LA COMMUNE EN 2021

La commune a trois budgets. Le Budget Principal concerne toutes les dépenses et les recettes liées aux activités générales : la voirie, les bâtiments, les espaces verts, le cimetière, les fêtes et cérémonies, les locations, les publications, l'action sociale, les salaires …..
Il y a aussi des budgets pour l'assainissement et le lotissement.

L'année budgétaire est calée sur l'année civile, mais traditionnellement les budgets sont votés après la clôture des comptes pour l'année précédente et leur approbation par les services du Trésor Public.

Nous vous rappelons que les comptes administratifs de la commune, ainsi que ses budgets, sont des documents publics et vous avez le droit de les consulter et de demander des explications.

Le Budget Principal et Budget Assainissement se présentent en deux parties : le fonctionnement et l'investissement. Le budget fonctionnement concerne tout ce qui fait partie du quotidien en dépenses, et en recettes, les taxes locales perçues, les dotations de l'état, les loyers …..

Le budget investissement comprend les projets uniques, décidés par le Conseil Municipal chaque année ou parfois sur quelques années. Les dépenses estimées sont présentées par projet, et en face, sur la partie recettes, les subventions demandées pour chaque projet.

Les Budgets Principaux (fonctionnement et investissement) sont obligatoirement équilibrés : les dépenses ne doivent pas excéder les recettes. Si la gestion financière de la commune est bonne, elle commence chaque année avec une réserve, dit « excédent reporté » des années passées. Elle doit s'assurer que ses dépenses projetées ne dépassent pas le total de cette réserve et les recettes anticipées de l'année.

Si toutefois sur le budget investissement, les projets en vue risquent de coûter plus cher que la réserve et les subventions attendues, le Conseil Municipal a le droit de transférer un montant du budget fonctionnement pour combler l'insuffisance – tout en laissant le budget fonctionnement en équilibre.

Un rappel : la commune a un endettement très faible, l'annuité d'emprunt s'élève à 9 200€.
Il reste 4 annuités à verser (emprunt contracté pour la rénovation de la Cure).

<u>Les Budgets de Fonctionnement</u>

Le budget du **lotissement** est préparé chaque année sur l'hypothèse de la vente d'une parcelle. Il reste 7 lots en vente.

Le budget fonctionnement pour **l'assainissement** est relativement simple. Les dépenses sont principalement le coût annuel du contrat souscrit avec Eaux de Vienne pour la maintenance du réseau. Les recettes sont principalement la partie des factures d'eau potable et d'assainissement perçue par la commune, et la subvention de l'agence de L'Eau Loire-Bretagne. Le budget total est de 24 143,42€.

Budget Principal 2021 - Dépenses

Catégorie	2021	2020	Description	%
Achats	36 250	34 050	Carburants, fournitures administratives, petit équipement, fournitures d'entretien	6
Services extérieures	86 800	82 900	Contrats de maintenance, tous travaux sauf projets d'investissement	14
Autres services extérieurs	15 400	15 400	Publicité, manifestations, poste et télécommunications	3
	259 882	190 741	Partie du solde pour équilibrer la réserve reporté des années précédentes *	43
Impôts et taxes	3 700	3 700	Taxes locales sur nos bâtiments	1
Charges de personnel	95 500	92 500	Salaires, taxes, contributions sociales	16
Atténuation de produits	8 000	7 521	Versé à la Communauté de Communes (surtout pour travaux de voirie)	1
Autres charges de gestion courante	46 700	36 400	Indemnités élus, formations, subventions aux associations, contributions scolaires	8
Charges financières etc.	3 487	3 706	Intérêts sur emprunts, dettes irrécupérables, amortissements	1
Dépenses imprévues	44 857	37 656	Partie du solde pour équilibrer la réserve reporté des années précédentes *	7
Total	**600 576**	**504 574**		100

*Pour rappel, le budget doit être en équilibre, et donc un certain élément du côté « Dépenses » **ne représente pas des vraies dépenses**, mais un solde des réserves des années précédentes.

Budget Principal 2021 – Recettes

Catégorie	2021	2020	Description	%
Produits des services	5 000	5 000	Vente de concessions dans le cimetière etc.	1
Impôts et taxes	169 000	169 000	Partie communale des recettes des taxes locales	28
Dotations et participations	103 000	103 000	Dotations diverses de l'Etat	17
Autres produits de gestion courante	20 500	30 400	Loyers et locations des salles communales	4
Produits exceptionnels	12 000	1 200	Parc éolien – loyer et impôts directs	2
Excédent reporté	291 076	195 974		48
Total	**600 576**	**504 574**		100

Les Projets de la Commune en 2021

Pour la partie investissement du Budget Principal de 2021, le Conseil Municipal a choisi les projets suivants :

- Mise aux normes de la grange du Paradis pour la transformer en salle socio-culturelle, éventuel achat de la gare, travaux de sécurité sur l'église (projet en attente d'achèvement depuis 2 ans) , embellissement de l'ancien atelier communal, pour un montant total de 216 004 €. Des subventions à hauteur de 118622 € ont été demandées pour ces projets.

- Acquisition de matériel, y compris une remorque, des décorations de Noël , des bacs à fleurs, le signalétique pour les hameaux, pour un montant de 15 000 €

- Travaux d'étanchéité sur la plan d'eau pour un montant de 20 000 €

Travaux de réfection de la voirie (Rue de la Croix, Les Tours, Fontaine, Rue des Echoppes, La Brunelière) pour un total de 30 550,26 €, dont 25 000 € en investissement. Une subvention de 17 600 € a été demandée au Conseil Départemental.

Il n'y a aucun projet d'investissement sur le réseau d'assainissement en 2021, ni sur le lotissement.

VOS TAXES LOCALES EN 2021 - QUELQUES NOUVEAUTES

Comme vous le savez sans doute, la taxe d'habitation va être totalement supprimée pour les résidences principales. En 2020, 80% de contribuables cessaient de payer cette taxe. Les propriétaires des résidences secondaires continueront de s'en acquitter.

Les recettes de cette taxe faisaient partie des sources de revenu de la commune. Pour compenser cette perte, l'Etat a mis en place un dispositif de substitution de recettes.

Explication : pour remplacer les recettes des taxes d'habitation perdues, l'Etat va faire transférer, vers la commune, à partir de 2021, les recettes autrefois perçues par le département dans le cadre de la **taxe foncière bâtie**.

Il y a deux éléments qui portent sur le montant de votre facture de taxe foncière. Le premier élément est la base imposable (« l'assiette »). Cette base peut changer, par exemple, suite aux travaux de rénovation qui augmente la valeur locative de votre bien.

Le deuxième élément est le taux ou multiplicateur. Plusieurs strates du gouvernement (la commune, l'intercommunalité et le département) appliquent leurs taux à la base imposable de toutes les propriétés dans leur secteur, afin de générer le montant de recettes voulu.

En l'occurrence, la commune de Saint Martin L'Ars n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2007.

Il faut noter néanmoins que la valeur locative augmente légèrement tous les ans, par une revalorisation automatique, et donc votre facture augmente légèrement chaque année, même si la base et les taux ne changent pas.

Pour l'instant, concernant la taxe foncière bâtie, la commune de Saint Martin L'Ars applique un taux de 15,83% à la base imposable de votre propriété, tandis que le département applique un taux de 17,62%. A partir de 2021, dans le détail de votre facture de taxe foncière, vous verrez que le taux demandé par la commune sera de 33,45% (cela veut dire : 15,83% + 17,62%), alors que celui du département sera à zéro.

Vous comprendrez bien que, sauf si la base imposable de votre propriété a augmenté pour une raison quelconque, cela n'entraînera aucune hausse significative de votre facture. Elle continuera à augmenter légèrement chaque année, comme avant.

Vous comprendrez aussi que la commune recevra une tranche plus importante de votre taxe foncière, mais elle perdra l'essentiel de ses recettes provenant de la taxe d'habitation.

Selon l'estimatif des produits prévisionnels des 3 taxes locales fourni par le Trésor Public, et prenant en compte les compensations proposées pour la perte des recettes de taxe d'habitation, la commune sera légèrement gagnante par rapport à 2020.

Un nouvel Outil pour la Commune……

Vous avez peut-être remarqué ce nouvel équipement qui circule sur les espaces publics.

.

Soucieux du respect de l'environnement et de l'interdiction des produits phyto sur les terrains publics (allées du plan d'eau, trottoirs ….) la municipalité a investi en 2020 dans un desherbeur à vapeur (150°).

Cette machine sert aussi pour le nettoyage sans les dommages associés avec des jets d'eau à haute pression.

Le desherbeur a coûté 21 586 HT. Cet achat a bénéficié de la subvention du Conseil Départemental 2020 soit 17 600€. Pour rappel : la commune récupère de la TVA sur des dépenses d'investissement.

La Grange du Paradis

Vous le savez, (voir l'article dans le précédent numéro) la Grange du Paradis, établissement recevant du public, doit être adaptée aux règles de sécurité et d'accessibilité.

Pour un financement des travaux à réaliser, des demandes de subventions ont été effectuées. Le plan de financement de cette opération est présenté ici.

Subvention de l'Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	76 762,00€
Subvention du Conseil Départemental – Activ 4	24 107,00€
Subvention de la CCVG – Fond Patrimoine	15 000,00€
Auto financement de la commune	28 967,44€
Montal total des travaux HT	144 836,44€

- La DSIL vient de nous être accordé
- Le fonds de concours de la CCVG ne devrait pas poser problème, ces travaux sont éligibles.
- Le dossier de demande au Conseil Départemental dans le cadre d'Activ 4 Patrimoine est déposé.
- La commune doit, de toute façon, financer 20% du coût HT des travaux.
- Elle récupéra une grande partie (16,404% sur 20%) de la TVA acquittée.

Dès la décision liée à Activ 4, le Conseil se réunira pour suite à donner à ce projet.Vous trouverez sur les pages suivantes la note descriptive qui accompagnait les demandes de subvention.

Mise aux normes sécurité incendie et accessibilité de la salle socio-culturelle La Grange du Paradis

Situation : La commune de St Martin L'Ars dans la Vienne est située en Nouvelle-Aquitaine, dans le canton de Civray et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Connue pour son abbaye Royale de la Réau, la commune est limitrophe de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, et notamment de la commune de Charroux labellisée *Petite cité de caractère*, constituant ainsi un ensemble de sites romans remarquables.

Elle se situe sur la D741, axe Poitiers-Limoges.

Dans le bourg, l'aire de loisirs du Pont Creusé et son plan d'eau dédié à la baignade l'été est un élément attractif.

La commune possède un haut niveau de services pour ses 386 habitants, avec trois restaurants, deux épiceries, deux garages et plusieurs artisans : tous acteurs d'une commune dynamique.
Les commerces bénéficient ainsi à la population locale, mais aussi aux visiteurs estivaux qui viennent visiter l'Abbaye, ou voir le château.

Présentation : Cet édifice se situe au cœur du village, au lieu-dit « Le Paradis » sur les parcelles disponibles au public cadastrées H 5, 6,7 et 8 d'une surface totale de 12 768 m². Un hectare de bois attenant, propriété de la commune, est accessible à la balade.

L'immeuble est une grange du XVIII^{ème} siècle, composante de l'ancienne ferme du château de St Martin L'Ars. Acquise par la commune en 1995, les travaux de couverture ont été très vite effectués afin de conserver ce bâti en bon état.

Par la suite, elle a été aménagée en lieu évènementiel saisonnier pour les habitants de la commune : fêtes du village et diverses manifestations associatives.

Par ailleurs, d'autres manifestations culturelles y ont eu lieu : pièces de théâtre, groupes de musique actuelle (*Audrey et les faces B,* notamment), mais aussi spectacles de danse ou musique country.

Le festival classique Au Fil des Notes, par deux fois, a permis à des artistes d'opérette de renom de s'y produire et aussi d'en apprécier l'acoustique de qualité. A ce titre, certaines compagnies et ensembles classiques du territoire ont rappelé l'intérêt de ce type de sites pour pouvoir se produire sur le territoire et ainsi promouvoir la culture dans toutes les communes.

En 2016, cet espace a accueilli 5 000 fans pour le concert des Innocents dans le cadre du festival *Les Heures Vagabondes* proposé par le Conseil Départemental.

Dans cet environnement privilégié, des séances de cinéma en plein air ont par ailleurs pu attirer de nombreux spectateurs.

Etat des Lieux : Aujourd'hui le lieu ne répond plus aux règles d'accessibilité et de protection contre les risques incendie. Un rapport de diagnostic sécurité incendie de Socotec, bureau de contrôle, établit une liste de travaux de mise aux normes.

Cet immeuble est de plain-pied et d'une surface totale de 501 m². Sa capacité d'accueil est de 400 places assises.

Construit en pierres sèches, charpente traditionnelle et couverture en tuiles canal, le bien est prolongé par une maison de ferme attenante au sud. Le sol est en partie constitué d'une dalle de béton et d'un remblai dioritique. Les murs sont bruts, en pierres sèches. La charpente est à nu.

Projet : Suite à la mise au jour des non conformités, le Conseil Municipal souhaite entreprendre des travaux pour que le public y soit en sécurité, mais aussi en profiter pour mieux mettre en valeur, développer et étendre les usages du site.

L'édifice possède en effet un fort potentiel de par sa jauge assise, et son profil de bâtiment à usage saisonnier pouvant être ouvert sur l'extérieur en font un espace qui le distingue d'autres salles socioculturelles à proximité, le rendant complémentaire de l'offre actuelle à une vingtaine de kilomètres alentours (Usson du Poitou, Charroux, Availles-Limouzine…).

A ce sujet, il convient de préciser que pour ne pas dénaturer le cachet de ce bâtiment par des travaux d'isolation -et ainsi en conserver tout l'attrait esthétique- les manifestations seront maintenues exclusivement en période estivale.

Vous l'aurez compris : il nous paraît donc essentiel que ce patrimoine soit préservé dans son authenticité dont le caractère paysan doit rester le témoin.

La réhabilitation du site permettra d'envisager la mise en œuvre d'une programmation culturelle plus régulière, à sa jauge maximale, en lien avec la population et les associations locales.
Ouverte sur l'extérieur, et à proximité immédiate des commerces de proximités, la structure et son animation pourront générer une activité et une consommation locales supplémentaires, et participer du maintien des services sur la commune et du lien social en centre-bourg.

Animations et projections de développement :

Un des attraits du projet demeure les possibilités de développement annexes à ce dernier ; en effet, la grange est attenante d'un bâtiment qui dispose d'un fort potentiel pour y créer un gîte de groupe, et le parc attenant permet, dans le respect du site et de la législation sur l'accueil de plein air, d'accueillir ponctuellement, pour une nuitée en plein air, des personnes qui utiliseraient la salle.

En ce sens, la réhabilitation et la conservation de l'édifice permettra d'éprouver la possibilité de développer le site avec de nouvelles activités réceptives et de loisir.

UNE PETITE MISE A JOUR DE LA PART DE NOS ASSOCIATIONS …….

LE COMITE DES FETES DE SAINT MARTIN L'ARS

Installée dans la commune de St Martin l'Ars, notre présidente Sara Mesnard est fière de vous présenter son équipe dynamique et motivée du **Comité des Fêtes**.
Jane Longley, trésorière et référente du Yoga
Armelle Hatry-Chatelain, trésorière adjointe
Elodie Verrier, secrétaire
Sylvie Bonneaud, secrétaire adjointe
Sans oublier Jeanine Bernard, référente de l'atelier créatif
Marie Brachet, référente de la Chorale
Bernard Brachet et Renée Vivion, membres actifs

Nous réalisons des activités ludiques et éducatives (Balade LPO, « Croqueurs de pommes » …), festives tels que le « Repas Tripes » et la Fête de Noël, créatives comme la Nuit des Etoiles.
Notre objectif :

- Favoriser la solidarité et la rencontre entre les St Martinois.
- Partager et apporter de la joie et de la bonne humeur à nos habitants.
- Faire découvrir ou redécouvrir les richesses de notre commune.

Notre devise : Tout est possible !!!
Fière et forte d'évènements qui ont eu un franc succès, nous souhaitons ardemment être un véritable soutien pour notre belle commune. Nous remercions tout particulièrement le Maire Xavier Diot et ses conseillers pour la subvention, qui nous est attribuée chaque année. Nous avons la volonté de créer et renforcer nos liens avec les partenaires associatifs et municipaux qui nous entourent. Nous souhaitons suivre une dynamique commune.
Nos points forts sont la motivation, l'innovation, le partage, les échanges et la bonne humeur !
Ces derniers transpirent au travers de la mise en place d'activités intergénérationnelles et d'animations innovantes.
Nous souhaitons voir des étoiles briller dans les yeux des habitants.
Utopie ? Si vous vous reconnaissez dans ce discours ambitieux, rejoignez-nous !!!
N'hésitez pas à nous contacter **Sara Mesnard 06 03 17 93 51** ou **Jeanine Bernard 05 49 87 85 71**, nous nous ferons un plaisir de vous répondre. Pour tout message sur le répondeur, vos coordonnées sont les bienvenues.

UNE PETITE MISE A JOUR DE LA PART DE NOS ASSOCIATIONS …….

GENERATIONS, SOLIDARITE, LOISIRS

Dans l'édition 1 du Bulletin Municipal, nous présentions succinctement notre association : son histoire, ses objectifs, ses différentes activités. Nous regrettions les effets de la pandémie, nous formulions le souhait d'un retour à la normale au plus vite pour nous réunir.

Depuis, pour la première fois de notre existence, nous avons organisé l'Assemblée Générale par correspondance. Grâce à la très bonne participation de nombreux adhérents, cette consultation a permis de renouveler les adhésions, d'établir le conseil d'administration 2021 avec un nouvel élu : Bruno DEPYPER, qui a accepté la fonction de vice-président.

Ainsi, nous sommes prêts à reprendre nos activités dès que possible pour partager de bons moments ensemble avec les parties de cartes, lotos, ballades, voyages, chansons, repas etc. et pourquoi pas des nouvelles activités ….. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Bonne nouvelle ! la marche a repris, dans le respect des règles sanitaires (masques, distanciations ….). Pour l'instant, elle a lieu les lundis et vendredis matins ; pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, rendez-vous à 09h00 devant la Salle des Associations.

Nous rappelons que notre association est ouverte à tous – notre but : nous rassembler dans la bonne humeur, nous divertir, lier des contacts, s'entraider, partager et vivre bien dans notre commune.

Pour tous renseignements : Président (Michel Beau) 05 49 87 42 92, Secrétaire (Marie-Jo Tribert) 05 49 87 81 70, Trésorier (Daniel Diot) 06 74 70 75 97.
Dans l'attente des nous revoir le plus tôt possible, prenez bien soin de vous.

LA POSTE DE GARDE AURA UN « PUPITRE PATRIMONIAL «

En notre commune, nous avons un lien unique avec notre passé : le dernier poste de garde de la ligne de démarcation entre les zones occupée et libre, témoin de la guerre 1939-1945.

Le service patrimoine de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a commandé un pupitre dit « patrimonial » qui offre aux passants des informations sur ce bâtiment et son histoire.

La pose officielle de ce pupitre, prévue en avril, est décalée en juin à cause de la situation sanitaire.

Dans l'attente, voici un petit avant-goût ; le texte sera présenté en français et aussi en anglais.

Dans la Vienne

Le département de la Vienne est coupé en deux et la ligne court sur 80 km. Deux-cent trente communes se situent en zone occupée et soixante-dix en zone non occupée. Dix-sept communes sont traversées par la ligne et ainsi coupées en deux. C'est le cas de Saint-Martin-l'Ars. La ligne, jalonnée de postes de garde allemands et français, supprime la liberté de circulation des personnes, des marchandises et du courrier. Pour traverser la ligne, les Français doivent présenter un laisser-passer, l' « ausweis » délivré par l'occupant. Malgré les risques importants, de nombreuses personnes traversent cette ligne clandestinement pour rejoindre la zone non occupée. Après novembre 1942, on évoque la zone « nord » et la zone « sud » et la ligne disparait matériellement. Cependant les communes de la zone sud ne sont rattachées à la préfecture de la Vienne qu'en septembre 1944, après la libération du département.

La construction de Saint-Martin-l'Ars

À proximité du château, cette construction en parpaings, se situe sur la route de Payroux, face au poste allemand implanté sur la route RD 28. Elle constitue le seul bâtiment en dur sur toute la ligne dans la Vienne ce qui explique en partie sa conservation. Les guérites étaient construites le plus fréquemment en bois et associées à une barrière mobile. Après-guerre, cette construction a servi d'abri pour le corbillard. Ce bâtiment communal permet de rappeler matériellement l'existence de la ligne de démarcation dans la commune et de ne pas oublier cet épisode de notre histoire.

ANNUAIRE DE SANTE POUR LES HABITANTS DE SAINT MARTIN L'ARS

préparé par Janick Depyper

SANTE : URGENCES
NO. APPEL EUROPEEN : 112
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
SAPEURS-POMPIERS : 18
NO. APPEL PERSONNES SOURDES/MALENTENDANTES : 114

SANTE : ADRESSES UTILES

VILLE	SPECIALITE	NOM PRENOM	ADRESSE TELEPHONE
AVAILLES LIMOUZINE 86460	Médecin généraliste	RIVARD Bernard SOUSTRE Jérôme	16 Rue de la Gare 05 49 48 54 86
	Infirmier	CABINET BOISGARD Sophie LETOURNELLE Christine	16 Rue de la Gare 31 Rue de l'Eglise 05 44 48 19 36
	Chirurgien-dentiste	BRANCO Ricardo MOREIRA Magdalena	16 Rue de la Gare 05 49 91 95 34
	Masseur kinésithérapeute	SWIATLOWSKI Grzegorz	16 Rue de la Gare
	Ostéopathe	LASCOUX Pierre	16 Rue de la Gare 06 99 13 14 17
	Pharmacien	PHARMACIE LAURENT	Place Adrien Bernard 05 49 48 50 18
	Ambulancier	AVAILLES AMBULANCES	05 49 48 62 74
		AMBULANCE ETOILE	05 49 91 34 23
MAUPREVOIR 86460	Infirmier	RIGAUD Isabelle GODET Véronique	22 Le Charbon Blanc 05 49 97 24 09
	Pharmacien	PHARMACIE DUDUGNON	19 Rue du Diamant 05 49 87 59 94

SOMMIERES DU CLAIN 86160	**Médecin généraliste**	**ROUET Marion AUDOUX Mathilde**	**1 Place de l'Eglise 05 49 87 70 04**
	Pharmacien	**PHARMACIE MORILLON**	**11 Place de l'Eglise 05 49 87 70 06**
	Opticien	**CLAIN VISION**	**19 Place de l'Eglise**
	Ambulancier	**AMBULANCE SUD VIENNE**	**05 49 87 80 08**
		ATSU 86	**05 49 87 35 02**

GENCAY 86160	**Médecin généraliste**	**HEBRAS Christelle PINGANAUD Grégory CORNU Pierre HEREDIA Marlène**	**Maison de Santé Place de la Croix Bouricault 05 33 10 01 62**
	Infirmier	**JINA Françoise**	**15b Rue du 8 mai 06 64 52 85 58**
		DEVERGE CHAUMONT Elodie	**Maison de Santé 06 61 58 50 43**
		DUCASSE Delphin PAILLARD Louise VEILLON BOUCHET Catherine ROY VADIER Christine	**Maison de Santé 05 49 59 31 72**
		MARTIN Stéphanie	**Maison de Santé 06 81 69 66 89**
	Chirurgien- dentiste	**MACADAM Elena CARREL Florian**	**Maison de Santé 05 33 10 01 62**
		MAIN Frédéric	**7 Rue des Docteurs Barot 05 49 59 49 11**
	Masseur kinésithérapeute	**LEGUERN Benjamin PARANT Estelle SALARDAINE Rémi**	**Maison de Santé 05 33 10 01 62**
	Pharmacien	**BENAITEAU GUYONNET**	**1 Rue du Palateau 05 49 59 31 25**
		BERNARD	**29 Route de Civray 05 49 59 30 96**
	Opticien	**SARL OPTIQUE LAFROGNE**	**28 Place du Marché**

USSON DU POITOU 86350	**Médecin généraliste**	**BELLANGER Emilie BONIN Cyril**	**5 bis Route de Civray 05 49 51 66 82**
		RENELIER Corinne	**4 Rue Maigret 05 49 42 00 22**
	Infirmier	**CABINET**	**13 Place du Marché 05 49 59 52 14**
	Chirurgien-dentiste	**PROCOPIE Christian PROCOPIE Elena**	**1 Place du 8 mai 05 49 59 55 20**
	Masseur kinésithérapeute	**PETUREAU Damien GAILDRAT Chloe**	**5 Route de Civray 05 49 59 50 03**
	Pharmacien	**PHARMACIE DE LA CLOUERE**	**5bis Route de Civray 05 49 59 50 03**
	Psychologue	**PRATT JF**	**16 Rue de la Cité Pleuvillière 05 16 39 84 09 06 24 85 25 59**
	Ambulancier	**AMBULANCE SUD VIENNE**	**05 49 87 00 35**
JOUSSE 86350	**Ambulancier**	**SAVIN**	**05 49 87 85 24**
		AMBURGENCE	**06 83 13 42 32**
CHATEAU GARNIER 86350	**Médecin généraliste**	**ROUET Marion**	**4 Place Ancien Hôtel des Voyageurs**
PAYROUX 86350	**Médecin généraliste**	**ABBES Malek**	**1 Place Général de Gaulle**
JOUSSE 86350	**Ambulancier**	**SAVIN**	**05 49 87 85 24**
		AMBURGENCE	**06 83 13 42 32**
CHATEAU GARNIER 86350	**Médecin généraliste**	**ROUET Marion**	**4 Place Ancien Hôtel des Voyageurs**
PAYROUX 86350	**Médecin généraliste**	**ABBES Malek**	**1 Place Général de Gaulle**

L'ISLE JOURDAIN 86150	**Médecin généraliste**	**GUELORGET Danielle GODFROID Jacques**	**Cabinet Médical Sud Vienne Place Champ de Foire 05 49 48 71 49**
	Infirmier	**MALLARET Jean ROUFFY Aurélie**	**Place Champ de Foire 05 49 48 90 90**
		LASTAVEL Stéphane	**Place Champ de Foire 05 49 59 00 91**
	Chirurgien- dentiste	**PICARD Christian**	**40 Avenue de Lussac 05 49 48 72 31**
		NIVET Alain	**Place Champ de Foire 05 49 48 90 96**
	Masseur kinésithérapeute	**DORGE Isabelle**	**Place Champ de Foire 05 49 48 60 91**
		COLANGE Pierre	**Place Champ de Foire 06 86 18 21 85**
	Ostéopathe	**JEOFFROY Pauline**	**Place Champ de Foire 06 23 82 53 40**
	Psychologue	**SEAGRAVE Nicholas**	**15 Place d'Armes 07 77 26 10 63**
	Pharmacien	**PHARMACIE RICHARD AMAH**	**13 Place d'Armes 05 49 48 50 18**
	Opticien	**LES LUNETTES LISLOISES**	**3 Place d'Armes 05 49 84 30 33**
	Ambulancier	**AMBULANCE LISLOISE**	**05 49 48 96 55 05 49 48 34 24**

SERVICES SOCIAUX : ADRESSES UTILES

MSA POITOU : 5 Rue du Commerce, 86460 AVAILLES LIMOUZINE
Lundi : 09h – 12h Mardi à Vendredi : 09h-12h et 13h50-16h50

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE PROXIMITE :
11 rue Salvador Allende 86400 CIVRAY 05 49 87 01 35
Lundi : 08h30 – 12h30 mardi à jeudi : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00
Vendredi : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30

Un aperçu des animations proposées par la MJC Champ Libre (L'Isle Jourdain) pour le printemps et l'été 2021

Toutes les activités, animations, sorties, temps d'échange débats, services, évènements... sur www.mjc-champlibre.fr ou à la MJC : 05 49 48 94 00

et dans les programmes de *La Boulit'*, votre Scène Culturelle de Vienne et Gartempe.

Accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque mercredi en période scolaire et lors des vacances aux enfants de 4 à 11 ans sur inscription uniquement

Dates	Jour	Horaires	Lieu
Jusqu'au 30 juin Reprise le 8 septembre	Mercredi	11h30 à 18h30	Availles Limouzine avec transport Aller et Retour au départ de l'école de l'enfant
Du 12 au 23 avril et du 7 juillet au 1er septembre	Lundi au vendredi	8h à 18h (Accueil) 9h à 17h (Animation)	Ecole Marc Chagall

Programme, tarifs et conditions à la MJC ou www.mjc-champlibre.fr

Services Petite Enfance

RPE
Relais Petite Enfance

Qui	**Parents et futurs parents**	**Assistants maternels Professionnels de la garde à domicile**
Quoi	Information aux familles Les différents modes d'accueil existants sur le territoire La fonction employeur	Information aux professionnels Conditions d'accès et d'exercice du métier Rencontres, échanges sur les pratiques professionnelles
Com-ment	Rendez-vous individuel	Rendez-vous individuel Animation collective Ateliers itinérants
Où	Rendez-vous : L'Isle Jourdain & dans les 13 communes adhérentes	Animations collectives : L'Isle Jourdain : chaque Mardi Availles Limouzine : 1 Vendredi sur 2 Usson du Poitou : Jeudi 3 juin Mauprévoir : vendredi 21 mai & 18 juin
Quand	Mercredi : 14h-17h vendredi : 14h-18h	Matin : 9h30-11h30 (inscription obligatoire)
	En période scolaire	
Avec	Professionnelle de l'enfance	

LAEP
Lieux Accueil Enfants Parents

Qui	**Parents, Futurs parents et adultes référents**	**Enfants de moins de 6 ans**
Quoi	Favorise les échanges entre adultes Rompt l'isolement	Premier lieu de sociabilité Prépare à la séparation des parents
Com-ment	Espace de paroles	Espace de jeux libres
Où	Le Vigeant : 5-12-19 mai, 2-9-16-23 juin Usson : 28 avril Availles Limouzine : 26 mai L'Isle Jourdain : 30 juin	
Quand	Mercredi : 9h30-12h (accès libre)	
	En période scolaire	
Avec	Accueillantes professionnelles enfance	

Services gratuits soutenus par les communes, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe,
la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole Poitou

Animation familles

Ateliers initiation au numérique (gratuit) **:**

- Découverte d'un ordinateur ou d'une tablette,
- Naviguer sur Internet,
- Recevoir et envoyer des messages,
- Participer à une visioconférence…

MJC Champ Libre à L'Isle Jourdain
Samedi 15 & 29 mai, 12 juin

Le Marais Poitevin à Saint Hilaire la Pallud (85)
Parc ornithologique et balade en barque
Samedi 5 juin

Tarifs et conditions à la MJC ou www.mjc-champlibre.fr

Spectacles vivants avec La Boulit'

la boulit'
la scène culturelle des MJC du Sud Vienne en un clin d'œil

<u>Attrape-moi si tu peux</u>
<u>Cie Les invendus</u>
Samedi 1er mai - 16h
Queaux
Mouvement jonglé en accès libre dans le cadre de la Foire du 1er mai organisée par le Comité des Fêtes et la commune de Queaux

<u>La natür c'est le bonhür</u>
<u>Rosie Volt</u>
Jeudi 13 mai - 17h30 (60')
Stade Le Vigeant
Clown rural & chants de làèhaut en accès libre dans le cadre de l'assemblée annuelle organisée par la commune de Le Vigeant

Bal(les)
Cie si j'y
Samedi 19 juin - 16h (45')
rue de la Garenne Nérignac
Spectacle de danse et de jonglerie en accès libre, dans le cadre du Repas des Rues organisé par la commune de Nérignac

La vraie vie des pirates !
Compagnie AFAG
Samedi 10 juillet – 14h30 (45')
Ancienne gare à L'Isle Jourdain
Spectacle pour 4 comédiens en accès libre dans le cadre de la brocante - vide-grenier organisée par le club des Cyclos Marcheurs Islois et le Comité des Fêtes de L'Isle-Jourdain

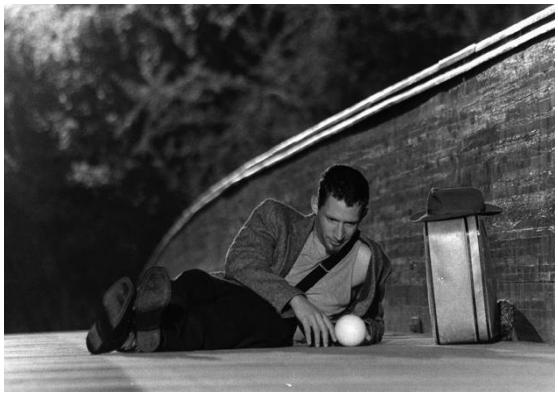

Les balles populaires
Compagnie Encore qui ?
Dimanche 5 septembre - 16 h (45')
Millac
Théâtre de jonglerie à l'humour tout en finesse en accès libre, dans le cadre de l'Assemblée Annuelle organisée par la commune et le Comité des Fêtes de Millac avec au programme : toute la journée du dimanche 5 septembre : Vide grenier & brocante, produits locaux, structure gonflable, miget, grillades à l'Aventure (05 49 48 04 38)… et à 16h spectacle Les balles populaires

Musiqu'à l'eau
Festival de musique acoustique au bord de l'eau
Participation libre
Places limitées : réservation obligatoire MJC Champ Libre
Le lieu sera communiqué à la réservation
Repli en cas d'intempérie le lendemain jeudi

Des ronds dans l'eau
Pascal ROD – Nérignac
Avec sa guitare et ses harmonicas
Mercredi 7 juillet - 20h30 - Mouterre/Blourde

Brunettes, ou petits airs tendres
Jérôme et Sarah - Adriers
Violon, cornet, flute - Musique et chansons traditionnelles
Mercredi 21 juillet - 20h30 – Mauprévoir

Bernard DESORMIERES – Paris
Solo de piano, improvisation classique et jazz
Mercredi 18 août - 20h30 – Availles Limouzine

Bellevue Street – Poitiers
Duo guitares et chant de reprises folk
Mercredi 25 août - 20h – Moussac/Vienne

Soirées Passeurs d'Images en plein air en accès libre

Samedi 17 juillet – Théâtre de verdure à Usson du Poitou
(si mauvais temps repli au gymnase)
19h - 22h – petite restauration et buvette
22h - Court métrage réalisé par les jeunes de la MJC
22h15 – *La vache* - 2016 - 1h31
Comédie française de Mohamed Hamidi
Avec Fatsah Bouyahmed, Lambert Wilson, Jamel Debbouze

Samedi 31 juillet – Camping du renard à Queaux
(si mauvais temps repli à la salle des fêtes)
19h - 22h – petite restauration et buvette
22h - Court métrage réalisé par les jeunes de la MJC
22h15 – *Le Grand bain* - 2018 - 2h02
Comédie dramatique française de Gilles Lellouche avec Mathieu Amalric, Guillaume Canet, Benoît Poelvoorde, Virginie Efira, Philippe Katerine…

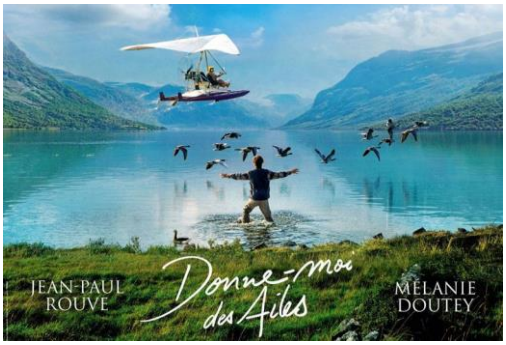

Vendredi 13 août – Espace Paradis Saint Martin l'Ars
(si mauvais temps repli dans la grange)
19h - 21h30 – buvette
21h30 - Court métrage réalisé par les jeunes de la MJC
21h45 – *Donne-moi des ailes* - 2019 - 1h53
Film d'aventure Franco Norvégien de Nicola VANIER avec Louis VASQUEZ, Jean-Paul ROUVE, Mélanie DOUTEY…

Course pédestre

Les Foulées du Viaduc – Trail 17 kms
course route et chemins 5 & 10 kms
Dimanche 26 septembre - 15ème édition

Place du Viaduc à le Vigeant :

- 9h30 Départ

Ancienne garde de L'Isle Jourdain :

- 8h Retrait des dossards

(pas d'inscriptions sur place le jour de la course)

- 10h Arrivée des premiers coureurs
- 11h Course enfants

(inscriptions possible sur place)

Mars 2021

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

GEMAPI : **Ge**stion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations

Entretien et restauration de rivières

Fonctionnement de la structure :

Le Syndicat de rivière entretien et restaure près de 1000 km de cours d'eau sur la partie amont du bassin versant du Clain : le Clain jusqu'à Iteuil, la Clouère, la Dive, la Bouleure, la Vonne, le Palais, et tous leurs affluents. Les membres du syndicat sont six communautés de communes et urbaines qui lui ont transféré la compétence GEMAPI et qui cotisent ainsi annuellement. Il s'agit de : la Communauté Urbaine de Grand Poitiers (uniquement pour la GEMA), la CC du Civraisien en Poitou, la CC des Vallées du Clain, la CC Vienne et Gartempe, la CC du Mellois en Poitou, la CC de Charente. Certaines prélèvent **la taxe GEMAPI** sur leur territoire. Certaines communes adhèrent également au syndicat pour des actions complémentaires (ex : manœuvre des ouvrages).

Le Syndicat est présidé par M. Philippe BELLIN, entouré de 5 vice-présidents (Mr Christian CHAPLAIN, Mme Gisèle JEAN, Mr Fredy POIRIER, Mr Gilles PICHON, Mr André BIBAUD). Un comité syndical a lieu tous les trimestres, afin de proposer aux délégués des décisions diverses (politiques, administratives, financières, techniques).

La collectivité emploie une secrétaire, trois techniciens qui se partagent le territoire pour les travaux, les suivis, les animations, et deux agents d'entretien des cours d'eau.

Programme de travaux :

Avec un budget d'environ 700 000€/an, dont la moitié de subventions, le syndicat engage plusieurs types d'actions. Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) a été validé début 2020 : il s'agit d'un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui permet à plusieurs partenaires de se rassembler autour d'un programme d'actions de 3 ans renouvelable une fois, pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau et zones humides.

Ainsi, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, Prom'Haies en Nouvelle Aquitaine, Vienne Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne et le syndicat de rivière ont entamé dès cette année des actions pour agir sur plusieurs thématiques telles que : les milieux aquatiques (continuité écologique, morphologie du lit, ripisylve, frayères…), les ruissellements impactants et l'érosion sur les bassins versants, la préservation des zones humides.

Au niveau règlementaire, une Déclaration d'Intérêt Général couplée à une Autorisation Loi sur l'Eau sont des procédures préalables à des interventions d'ampleur sur les cours d'eau.

Sur votre commune :

Sur la Clouère à **St Martin l'Ars**, le syndicat a réalisé plusieurs chantiers de rétablissement de la continuité écologique (circulation piscicole et sédimentaire) depuis des années au niveau de Maillé, le Peu, Clouère, les Jalinières, les Tours. Prochainement, le syndicat proposera une solution pour rétablir la continuité écologique à Bars, en concertation avec les propriétaires.

Sur le Clain, a été réalisée en 2020 une petite frayère à brochet au niveau de l'Abbaye de la Réau. Il est prévu dans les prochaines années de réaliser une autre frayère à brochet afin de multiplier les chances de reproduction de cette espèce sensible. Des actions sont également prévues pour la pose de clôture autour des cours d'eau et des abreuvoirs. A noter aussi la présence de quelques espèces assez rares comme l'Epipactis (genre d'orchidés), ou encore l'Ornithogale des Pyrénées.

L'entretien de rivière sera assuré pour les arbres et embâcles en travers, selon les observations des agents et les demandes particulières.

Une campagne de lutte collective contre le ragondin est prévue dans les prochains mois en partenariat avec la FDGDON 86. Merci de bien vouloir nous contacter si vous êtes intéressés (indemnité prévue).

Les techniciens se tiennent à disposition des élus, usagers et riverains pour répondre aux questions, apporter des conseils.

Communication/animations :

Contact : Anne BRANGEON (Clouère) et Manuel MIRLAZ (Clain) - 05 49 37 81 34 – clain.sud@gmail.com

Pour plus d'informations sur le territoire et les actions du syndicat, nous vous invitons à consulter notre site internet mis à jour : **clainsud.fr**

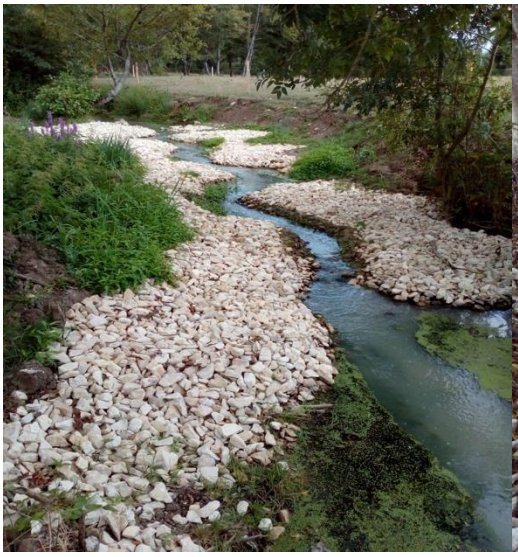

La Clouère aux Tours, 2019

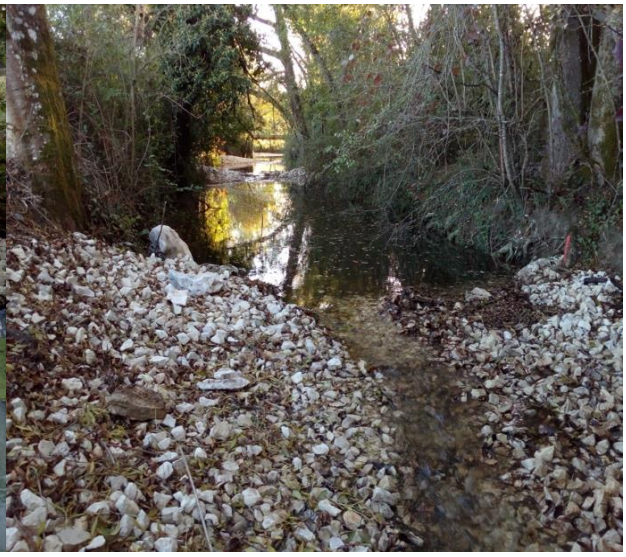

La Clouère aux Jalinières, 2018

Ornitogalum umbellatum, Clain

Frayère à brochets, la Réau (mars 2021)

CPA (Centre Plein Air) LATHUS

Situé sur la commune de Lathus Saint Rémy, le CPA Lathus, à 45 km de Saint Martin L'Ars, propose des activités sportives et culturelles pour petits et grands.

En partenariat avec le Centre Equestre de Montmorillon, ses activités sont basées sur la nature et l'environnement**.**

En termes d'activités, voici ce qui est proposé :

Toutes ces activités sont bien entendu encadrées par des moniteurs diplômés d'état.

- Equitation adultes et enfants, poney club
- Activités aquatiques (canoë-kayak, rafting)
- Courses à pied et au vélo
- Tir à l'arc
- Accro, Escalade, Spéléologie
- Balades biodiversité
- Ferme pédagogique

Ainsi que des **camps d'été à thème de 5 jours** pour les enfants et ados (de 6 à 17 ans).

Exemple de Tarifs pour les camps (habitants de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe)

Multisports	**Age 6-9 ou 10-13**	**299€**
Géocach et aventure	**Age 10-13 ou 14-17**	**327€**
Galops 3/4	**Age 10-13**	**366€**
Cirque en tournée	**Age 10-13 ou 14-17**	**610€**

La Communauté de Communes peut, sous certaines conditions, participer au séjour de votre enfant en camp au CPA Lathus. Pour connaître le montant de votre aide, renseignez-vous sur le site www.vienneetgartempe.fr

Nouveau : La commune de Saint Martin L'Ars propose également une aide aux familles à hauteur de 50€ par enfant, par an, sous condition de justificatif de réservation.

Pour plus de détails sur les activités et séjours

Visitez le site internet www.cpa-lathus.asso.fr

Ou contacter par téléphone au : 05 49 91 83 30

Aides

FAIRE le service public de la rénovation énergétique.
Pour vous Faciliter, Accompagner et Informer dans vos travaux.

Il vous aide à :

effectuer les travaux les plus adaptés,
estimer votre budget nécessaire,
évaluer les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Afin d'entraîner les Français vers la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont mis en place FAIRE.

FAIRE a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables et rendre lisible leur offre.

Le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat est mis en place par l'ADEME, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et les collectivités.

Pour les Particuliers

Trouvez votre conseiller

L'objectif est d'améliorer le confort de votre logement, de réduire vos factures d'énergie, de planifier vos projets et vos travaux de rénovation énergétique avec des entreprises reconnus et de bénéficier d'aides financières.

Simul'aides

Des conseillers FAIRE sont à votre disposition pour vous aider à réaliser gratuitement un bilan de votre consommation énergétique et à trouver les solutions de rénovation adaptées à vos besoins.

Ils peuvent aussi identifier les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Vous recommander les artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et des professionnels vous aident à améliorer le confort de votre logement.

Pour les Professionnels

Annuaire des professionnels

FAIRE vous aide à trouver des formations pour devenir RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et vous recommande quand un particulier cherche un professionnel qualifié.

Renseignez-vous :
Pour aller sur le site : **www.faire.gouv.fr**
Par téléphone : **0 808 800 700 du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**

LE CHEMIN DES PAUVRES (article contribué par Noël Vivion)

Au nord-ouest de la commune de Saint Martin L'Ars, en limite de la commune d'Usson du Poitou, sur le cadastre un ensemble de parcelles s'appelle « Brandes du Chemin des Pauvres ». Ce n'est pas par hasard, un déclic m'a poussé à faire des recherches ; l'été 2019, mon fils Jean me dit : « je suis allé au Google Maps, et il y a une église St Martin dans tes champs ». En effet, on la voit bien sur Google Maps, sur le chemin qui longe les champs de Marie Jo (Tribert).

(Note de la rédaction : sur la version 2021 de Google Maps, l'église n'apparaît plus à cet endroit)

Je me rends sur place, pas la moindre trace, bien sûr, et je m'intéresse au « chemin des pauvres ». Je prends les cartes IGN et en raccordant les bribes de chemin, les contours des parcelles, j'arrive à un chemin qui va de Charroux à Queaux en passant par Payroux et le pont romain d'Artron à Usson du Poitou. J'en conclu aussi que le chemin était antérieur à la création de l'Etang de Razay (11 hectares) abandonné à la fin du XIXième siècle.

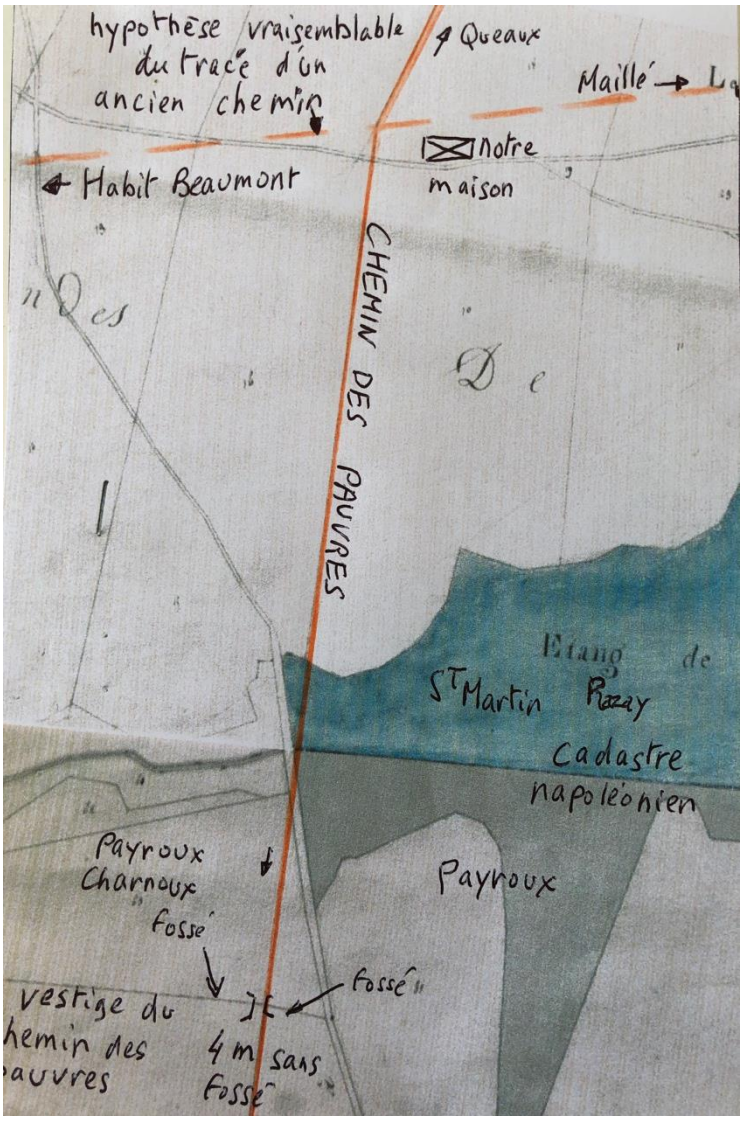

De nombreux pèlerinages se rendaient à l'Abbaye de Charroux fondée en 784 par le Comte Roger de Limoges et sa femme Euphrasie d'Auvergne, sous la protection de Charlemagne. En effet l'abbaye, appelée Saint Charroux, reçoit des objets sacrés, en particulier « un morceau considérable de la vraie croix ». En 814, on découvre le tombeau de St Jacques le Majeur à Compostelle. Les pèlerins qui se rendent à St Jacques de Compostelle font une halte à Charroux.
L'Habit Beaumont (qui appartient à la Réau à la Révolution) situé entre Joussé et Usson du Poitou est antérieure à l'Abbaye de Charroux ; on y a trouvé des cerceuils mérovingiens, il reste aujourd'hui les ruines d'une chapelle.

J'avoue que ça m'a fait chaud au cœur de connaître le tracé du « chemin des pauvres » et que des pèlerins passaient à 50 mètres d'où nous habitons aujourd'hui.

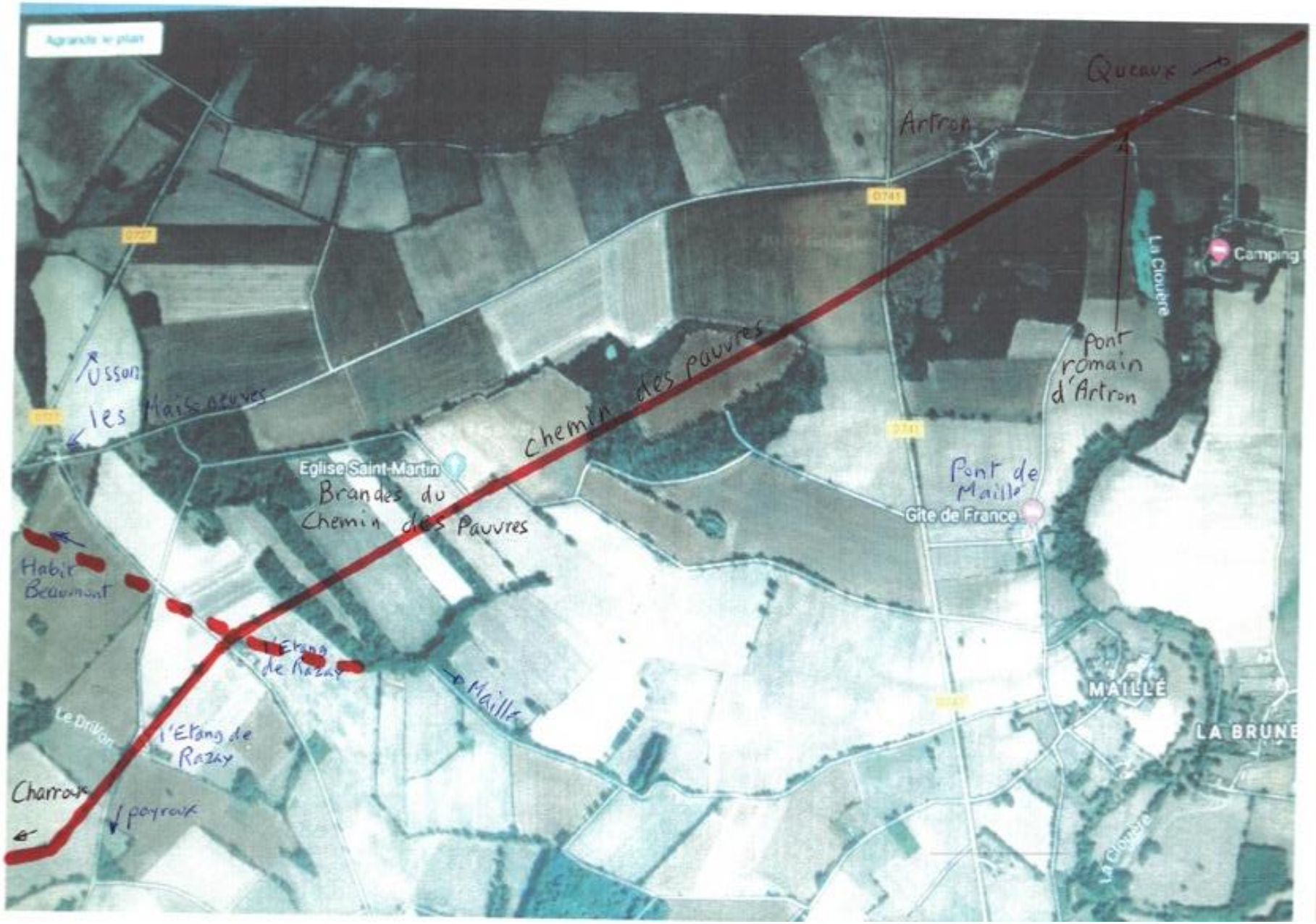
Agrandir le plan
Queaux
Artron
D741
D727
La Clouère
Camping
Pont romain d'Artron
Ussou
les Maisonneuves
Chemin des Pauvres
Eglise Saint-Martin
Brandes du Chemin des Pauvres
Pont de Maille
Gite de France
Habit Beaumont
Etang de Razay
Maille
MAILLÉ
LA BRUNE
Le Driveon
l'Etang de Razay
Charroux
peyroux

ET FINALEMENT …….

ETAT CIVIL

Depuis notre dernière édition, nous avons accueilli dans la commune les nouveaux nés :

Marius et Marley

Bienvenue à eux !

Mais aussi, nous avons dit adieu à :

Michel Beaulieu
Aimé Fumeron
Beryl MacFarlane

DATES A RETENIR

(selon l'évolution de la situation sanitaire, bien sûr)

L'Exposition « Ma Maison à Venir » présentée par l'association ReSantéVous, rend visite à notre commune le vendredi 4 juin (reporté depuis décembre 2020).

Pour rappel, il s'agit d'une maison reconstituée de 25 m² dans laquelle vous pourrez découvrir des «trucs et astuces» pour la vie de tous les jours et essayer des petits objets pratiques tels qu'un ouvre-bocal électronique, un téléphone et une tablette adaptés ou encore un enfile-bas et un rehausseur de prises. Entrée gratuite.

La commune propose le film « Donne-Moi des Ailes » en séance de cinéma en plein air le vendredi 13 août au Paradis – entrée gratuite.

Le coût de cette manifestation est de 1 200 €. La commune devrait percevoir, en principe, 600 € de subvention de la CCVG et 400 € du Conseil Départemental.

NOUVELLE ENTREPRISE

Carole PIERRE – Entreprise Carole Gravures (L'Air du Champs)

Gravure monument, plaque funéraire, redorure, plaque décorative et publicitaire …. pour particuliers et professionnels.
Tél : 06 82 87 43 01 Mail : cvpierre0408@gmail.com

Nous vous rappelons que, si vous avez des idées d'articles, de rubriques, de témoignages, d'astuces, mais aussi des photos (villages, associations, fête des voisins, citoyenneté ...), nouvelles ou anciennes, n'hésitez pas à nous les soumettre.

La forme est libre, manuscrite ou électronique et vous pouvez nous les transmettre par courrier : Mairie de Saint-Martin-l'Ars, 10 rue du Lavoir 86350 Saint-Martin-l'Ars, par mail : contact@saint-martin-lars.fr ou les déposer directement en mairie.

Nos remerciements à nos contributeurs supplémentaires de cette édition :

Janick DEPYPER

Noël VIVION

SAINT MARTIN L'ARS

en Poitou, au cœur de l'histoire

La Commission de la Communication et de l'Information:

Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Nathalie AUGAS, Evelyne JATIAULT